

EU-FICHE DE DONNEES DE SECURITE

 Page : 1/4
 Version : 01.01.2012
 Révision : 2

1 Identification du produit et de la société
1.1 Appellation commerciale
UNILUB 2032
1.2 Fonction/Utilisation

Lubrifiant à haute performance immiscible avec l'eau.

Le produit est conçu pour une application sans dilution pour des Systèmes de lubrification minimale comme microfilm lubrifiant local. Une ventilation normale, adaptée aux usines, est suffisante.

1.3 Producteur/fournisseur

 UNILUBE AG, Minimalschmiertechnik, Bächlistrasse 14 a, CH-8280 Kreuzlingen / Suisse
 Téléphone +41-71 672 65 22 / Fax. +41-71 672 65 32 / Web www.unilube.ch

1.4 Renseignements

Technique d'application: Herr A. Brecht, ingénieur diplômé (FH)

Mesures de sécurité : Herr W. Holweger, docteur en chimie

Téléphone +41-71 672 65 22 / Fax. +41-71 672 65 32 / E-Mail info@unilube.ch

2 Identification des dangers
2.1 Type de dangers

Pas de composants dangereux conformément à la directive 1272/2008/CE.

Non classé comme dangereux selon la directive 67/548/CEE.

2.2 Dangers particuliers pour l'homme et l'environnement

Dans le cadre d'une utilisation appropriée, le produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'homme ni pour l'environnement. Equipement de protection personnelle, voir paragraphe 8.

3 Composition/Information sur les composants
3.1 Caractéristiques chimiques de la substance

Préparation (mélange de substances)

3.2 Caractéristiques chimiques de la préparation

Mélange d'esters produits à partir d'acides gras naturels (> C16) et d'alcools stériquement empêchés.

3.3 Ingrédients non inclus

Le produit est exempt d'huile minérale et de PCB/PCT, il ne contient pas d'amines, de bore, de chlore, de nitrate, de nitrite, de phosphore, de soufre, de silicium ni de métaux lourds ou alliages de métaux lourds. Autres données, voir paragraphe 15.6.

4 Mesures de premiers secours
4.1 Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

4.2 Après inhalation des vapeurs

Conduire la victime à l'air libre et la faire s'allonger tranquillement. En cas de malaise, faire suivre un traitement médical.

4.3 Après contact avec la peau

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon.

4.4 Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, immédiatement rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de gêne.

4.5 Après ingestion

Ne pas se faire vomir, rincer abondamment la bouche et consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction appropriés

 Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), sable

5.2 Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Lances à eau

5.3 Menaces particulières liées au produit, à la préparation ou à ses produits de combustion et aux gaz dégagés

Dans le cadre d'une utilisation appropriée, le produit n'est pas considéré comme dangereux. Gaz voir paragraphe 5.4.

5.4 Equipement spécifique pour la lutte contre l'incendie

Ne pas respirer les gaz d'incendie/d'explosion.

5.5 Indications supplémentaires

Refroidir les récipients menacés à l'aide de jets d'eau. Autres données, voir paragraphe 5.2.

6 Mesures après fuite ou déversement accidentel**6.1 Indications générales**

En cas d'écoulement de grandes quantités, informer les pompiers.

6.2 Mesures de prudence envers les personnes intéressées

Risque de glissade dû à la fuite ou au déversement du produit.

6.3 Mesures de protection de l'environnement

Eviter l'expansion du produit répandu (par exemple à l'aide de digues ou barrières à huile).
Ne pas jeter dans le sous-sol/la terre/les eaux de surface/les canalisations/la nappe phréatique, etc.

6.4 Procédé de nettoyage/d'absorption

Absorber avec un agent de fixation pour les liquides (par exemple agent liant pour huile, sciure).
Enlever de la surface de l'eau (écrémer, aspirer).

7 Manipulation et stockage**7.1 Manipulation****7.1.1 Indication pour une utilisation sûre**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas d'utilisation appropriée. Empêcher la formation d'un brouillard d'huile.

7.1.2 Précautions contre les incendies et explosions

Aucune mesure particulière n'est nécessaire. Le produit surchauffé dégage des vapeurs combustibles.

7.2 Stockage**7.2.1 Exigences pour les récipients et les lieux de stockage**

Eviter la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des récipients autorisés (fût de livraison) et les maintenir bien fermés.

7.2.2 Considérations concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec du fourrage.
Ne pas stocker avec des aliments.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

7.2.3 Autres informations concernant les conditions d'entreposage

Protéger contre le (sur-)échauffement et les saletés.
Température de stockage conseillée: température ambiante (ca. 10 – 20 °C)
Stabilité de stockage recommandée : fût fermé pour un stockage adapté jusqu'à 24 mois.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Indications supplémentaires pour la formation d'installations techniques**

Respecter les Règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS), l'Ordonnance sur les installations d'entreposage, Entreposage, transvasement et transbordements de liquides polluant l'eau (VAWS), les Règles techniques pour des liquides combustibles (TRbF) ainsi que la Loi sur le régime des eaux (WHG) et la Loi sur les eaux du Land.

8.2 Composants soumis à des limites d'exposition sur la place de travail

Aucun

8.3 Equipement de protection personnelle

Port recommandé de l'équipement de protection conformément au paragraphe 8.4, 8.5, 8.6 et 8.7.

8.4 Protection des voies respiratoires

Ne pas respirer les vapeurs; appareil de respiration en cas de formation d'aérosols ou de brouillard.

8.5 Protection des mains

Utiliser des gants résistant à l'huile lors de manipulations.

8.6 Protection des yeux

Lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure.

8.7 Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas boire, manger ou fumer pendant le travail.
Protection préventive de la peau avec de la crème. Respecter les mesures de précaution courantes en cas d'utilisation de produits chimiques.

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Description du produit**

9.1.1	Forme	Liquide
9.1.2	Couleur	Jaune
9.1.3	Odeur	Faiblement perceptible

9.2 Données importantes pour la sécurité

	Valeur/Domaine	Unité	Méthode
9.2.1	Changement d'état: Point d'écoulement	< - 30	°C DIN-ISO 3016
9.2.2	Point d'éclair	> 250	°C DIN-ISO 2592
9.2.3	Température d'inflammation	Non déterminée	
9.2.4	Température d'auto-inflammation	Non déterminée	
9.2.5	Danger d'explosion	Non déterminé	
9.2.6	Limites d'explosion	Non déterminées	
9.2.7	Pression de vapeur	< 1	hPa
9.2.8	Densité (à 20 °C)	~ 0.91	g/cm ³ DIN 51757
9.2.9	Solubilité dans l'eau	Insoluble	
9.2.10	Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans la plupart des solvants organiques.	
9.2.11	pH: Solution aqueuse (à 20 °C)	5.6	Séparation des phases
9.2.12	Viscosité (à 20 °C) (à 40 °C)	Non déterminée ~ 35	mm ² /s DIN 51562
9.2.13	Teneur en solvants	Le produit ne contient pas de solvants.	

10 Stabilité et réactivité**10.1 Conditions à éviter**

Stockage et réaction avec des agents fortement oxydants.

10.2 Produits à éviter

Moyen d'oxydation ainsi que contact avec acides et alcalins.

10.3 Produits de dégradation dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux en cas d'utilisation conforme à l'affectation.

10.4 Indications complémentaires

Les produits de décomposition thermique sont les gaz, dont le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂).

11 Informations toxicologiques**11.1 Toxicité aiguë**

DL 50 orale (rats) > 2'000 mg/kg (poids du corps)

11.2 Symptômes spécifiques (expérimentation animale)

11.2.1 Irritation primaire de la peau Non irritant (Méthode OCDE 404)

11.2.2 Irritation primaire des yeux Légèrement irritant (Méthode OCDE 405)

11.3 Autres données

Enregistrement en Suisse SZID 182444 (numéro d'identification de préparation de matière)
Pour une utilisation professionnelle et non classé comme dangereux.
Office fédéral de la santé publique (BAG), CH-3097 Liebefeld

12 Informations écologiques**12.1 Toxicité pour l'eau**

12.1.1 Biodégradabilité Légèrement dégradable (Méthode OCDE 301)

12.1.2 Toxicité aiguë pour des poissons CL 50 > 100 mg produit/l (ISO 7346/2)

12.2 Informations générales

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Les eaux usées doivent être décantées avant leur introduction dans la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Recommandations**

Tenir compte des prescriptions relatives à l'élimination des déchets spéciaux. L'élimination doit se faire, après pré-traitement, dans une usine d'incinération pour les déchets spéciaux.

13.2 Identification de déchets selon EAK (Catalogue européen des déchets)

Numéro de label 07 06 99
Dénomination des déchets Huiles de Traitement synthétiques

13.3 Emballages non nettoyés

Les emballages ne pouvant être nettoyés doivent être éliminés en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

14 Informations relatives au transport**14.1 Prescriptions de transport**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse pour le transport national et international par route, rail et avion. Le transport du produit est autorisé sans conditions particulières.

14.2 Informations supplémentaires

Emballage d'origine dans des fûts recyclable 5 litres 25 litres 200 litres

Numéro d'admission UN 3H1/X/250/CH-2521 3H1/X/250/CH-2527 1A1/X/2.0/400/CH-2024

15 Informations réglementaires**15.1 Label selon les directives CEE**

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté et classifié selon les directives de l'EU (directives sur les produits dangereux).

15.2 Désignation du danger du produit

Aucune

15.3 Composants déterminant le danger pour l'étiquetage

Aucun

15.4 Dénominations particulières

Le produit ne nécessite aucune dénomination spéciale.

15.5 Classe de pollution pour l'eau (Wassergefährdungsklasse, RFA)

WGK Produit non polluant pour l'eau (VwVwS du 17.05.1999, Annexe 3)

15.6 Directive 1999/13/CE (VOC)

Le produit ne contient aucune substance selon l'ordonnance VOC.

16 Autres Informations**16.1 Informations supplémentaires**

Dans l'état actuel des connaissances aucun effet nocif n'a été constaté pour des utilisations appropriées du UNILUB 2032. Les données contenues ne libèrent pas l'utilisateur de son devoir de précaution général. Toutes les informations données reposent sur l'état actuel des connaissances et se rapportent au produit dans son état de livraison. Elles ont pour but de décrire les exigences de sécurité et non pas de garantir l'exactitude de certaines caractéristiques.

16.2 Département responsable de la fiche de sécurité

Voir paragraphes 1.3 et 1.4

16.3 Directive 1907/2006/CE (REACH)

Les composants sont pré-enregistrés. En cas d'utilisation conforme à l'affectation (voir paragraphe 1.2), le seuil de quantité de 1'000 kg/an n'est pas atteint, ce qui fait que les substances ne sont pas soumises à l'ordonnance REACH.

16.4 Données de base

Un motif de révision (TS 3029.02 F) serait différentes adaptations des directives UE et de l'Ordonnance REACH.